



DÉCLARATION DES PERFORMANCES

Nr. 0314DE.RW.60_2013-06-01

1. Code d'identification unique du produit type: **EN 13279-1 – B4/20/2**
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction conformément à l'article 11, paragraphe 4: **MultiGips RotWeiss 60**
3. Usage ou usages prévus du produit de construction conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme, prévu par le fabricant: **Plâtre pour enduit pour usage à l'intérieur**
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5: **VG-ORTH GmbH & Co KG, Holeburgweg 24, D-37627 Stadtoldendorf
Tel. +495532-505-0, Fax +495532 505-550, E-Mail info@multigips.de**
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V: **System 3**
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée: **Non concerné moins de 1% en masse ou en volume de matières organiques. Essais de type initiaux du produit et contrôle de la production en usine par le fabricant.**

9. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Réaction au feu	A1	EN 13279-1:2008-08
Isolation contre le bruit aérien direct	NPD	EN 13279-1:2008-08
Résistance thermique	NPD	EN 13279-1:2008-08
Substances dangereuses	NPD	EN 13279-1:2008-08

Lorsque, conformément à l'article 37 ou 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences remplies par le produit: Non concerné

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4
Signé pour le fabricant et en son nom par:

Thomas Bremer
(Président-directeur Général)

(Signature)

Stadtoldendorf, 01.06.2013